

CALCUL, VERSEMENT, PRELEVEMENTS

Le calcul de votre retraite

➤ Régimes de base

Le montant de votre retraite dépend de l'ensemble de votre carrière professionnelle. Vous pouvez donc relever de plusieurs régimes de retraite : la CNAV (régime général des salariés), la MSA (régime agricole), l'Organic (régime des commerçants) et la Cancava (régime des artisans) ont mis au point une demande de retraite unique. Si vous avez cotisé à plusieurs de ces régimes votre demande de liquidation auprès d'un de ces régimes de votre choix a normalement été transmis à ses homologues.

Si vous avez cotisé à d'autres régimes – profession libérales, fonctionnaires, régimes spéciaux... - les droits que vous y avez acquis s'ajoutent à votre retraite issu des régimes ci-dessus.

➤ Régimes complémentaires

Si vous avez cotisé à des régimes complémentaires autres que le régime des salariés, les droits que vous y avez acquis s'ajouteront aux droits Agirc et Arrco : les règles de calcul peuvent être spécifiques à ces régimes.

La retraite ARRCO et AGIRC que vous percevez répond à la formule suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Total des points} \\ + \\ \text{majorations éventuelles} \\ \text{pour enfants} \\ ? \end{array} \quad \times \quad \begin{array}{r} \text{Valeur du point} \\ ? \end{array} \quad = \quad \text{Montant annuel de la retraite}$$

La notification de retraite

Le calcul des droits de retraite donne lieu à envoi d'une notification de retraite respectivement au titre des droits Arrco et des droits Agirc.

Cette notification se compose des pièces suivantes :

- La notification elle-même, qui précise la date d'effet et le nombre de points constitutifs de la retraite
- Le récapitulatif de carrière qui présente toutes les périodes de carrière et les points qui ont été pris en compte dans le calcul
- Un décompte de paiement de retraite : montant, prélèvements sociaux, détail de l'allocation trimestrielle
- Le document (dans le cas de l'Argic) Votre retraite de cadre en ligne où figure le n° du serveur vocal Argic
- Le livret du retraité qui décrit vos droits et vous informe des services de l'action sociale
- Une information sur Médéric Assistance.

Le versement de votre retraite

➤ Régimes multiples

Lorsque vous avez cotisé à plusieurs régimes distincts au cours de votre carrière, le versement de vos retraite pourra émaner d'organismes différents. Ce sont les CICAS qui centralisent les informations qui peuvent vous renseigner.

➤ Périodicité du versement

Dans les régimes de base, sauf certains régimes spéciaux, le versement est mensuel. La retraite complémentaire est versée à trimestriellement, à terme à échoir (c'est à dire d'avance).

➤ Organisme payeur

C'est la dernière institution Arrco à laquelle vous avez cotisé qui, (sauf cas particuliers) verse votre retraite.

Pour votre retraite de cadre, le paiement est également assuré par la dernière institution à laquelle vous étiez affilié. Si la période précédant la liquidation est une période de chômage ou de maladie, il s'agit de la dernière institution qui a attribué des points à ce titre – points gratuits ou cotisés.

Le premier versement de votre retraite intervient après envoi de la notification de retraite. Si le total de vos points est inférieur à 200 points, le versement périodique peut être remplacé par le versement d'un capital unique.

Lors des versements ultérieurs, si vous changez de coordonnées bancaires, adressez un RIB à votre centre de gestion.

Prélèvements sociaux

➤ CSG-CRDS

Les taux de CSG et CRDS sont applicables à 100 % de l'allocation brute de retraite.

	CSG	CRDS
Retraité imposable	6,60 % dont 4,20 % déductible	0,5 % non déductible
Retraité non imposable	3,80 % déductible sauf sur les majorations familiales	0,5 % non déductible
Ressortissant étranger	Exonéré (sous réserve de dispositions particulières)	

➤ Assurance maladie

	Taux de prélèvement sur la pension
Ressortissant d'Alsace-Moselle	1 % (en plus de la cotisation régime local : 1,80 %)
Résident avec domiciliation fiscale en France	1 %
Résident avec domiciliation fiscale à l'étranger ou dans un TOM	4,20 %